

CLINIQUE AL MADINA

MULTIDISCIPLINAIRE

Rec
5687

190012

HOUADEN

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Date 09/01/2024
N° :240109150641HO

Nom patient : SEKKAT MOHAMMED

Prise en charge : MUPRAS

Traitements INJECTION INTRA VITRÉENNE OD
INJECTION INTRA VITRÉENNE OD

	Nombre	Lettre clé	Prix Unitaire	Montant
INJECTION INTRA VITREENNE OD	1		2 970,00	2 970,00
Sous-Total				2 970,00

Arrêté le présent devis à la somme de :
DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX DIRHAMS

Total devis 2 970,00

CLINIQUE AL MADINA
PEC
532, Bd Panoramique - Casablanca
Tél.: 05 22 77 77 40 à 49 (LG)
Fax: 05 22 25 00 01

Docteur Rachid ZAFAD

Ophtalmologiste

Diplômé de la faculté
de Médecine de Paris VII
Chirurgie Vitreo - rétinienne



مصحة المدينة

CLINIQUE AL MADINA

الدكتور رشيد زفاص

اختصاصي في طب العيون

خريج كلية الطب بباريس

جراحة الجسم الزجاجي والشبكي

ORDONNANCE

Casablanca, le 09/01/2024

PLI CONFIDENTIEL

Nom et prénom du patient : SEKKAT MOHAMMED

Diagnostic : Oedeme maculaire cystoïde de l'œil droit.

Acte : Injection intra vitréenne d'anti VEGF. K40

Durée : 1 jour.

Dr. Rachid ZAFAD
Ophtalmologiste
532, Bd Panoramique - Casablanca
Tél: 05 22 77 77 40 à 49 (L.G)
Fax: 05 22 22 25 00 01

DEMANDE D'ACCORD PREALABLE

Code Procédure : PR4FR01

Version : 2.0

Date : 24/05/2022

Le 09.01.2022.

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Matricule : 5685

E-mail : sekkat.m@hot.com

Phones :

06 12 34 56 78 90

Nom et Prénom de l'adhérent : SEKKAT MOHAMMED

Nom et Prénom du bénéficiaire : Idriss

A REMPLIR PAR LE PRATICIEN

Je soussigné : DR ZAFAD RACHID.

Estime que l'état de santé de Mlle, Mme, M. SEKKAT MOHAMMED

Nécessite

Un acte coté à la nomenclature (préciser le coefficient)

Opération Maculaire cristallin de l'œil
Droite

Une hospitalisation de (approximatif) ...

A (préciser l'établissement hospitalier)

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Renseignements sur la nature de l'affection et de l'acte thérapeutique (à l'attention du médecin conseil de la MUPRAS):

Injection Intra-vitréen K40

Cachet, date et signature du praticien

A REMPLIR PAR LE MEDECIN CONSEIL DE LA MUPRAS

Décision :

N.B. cette demande d'accord préalable doit être adressée, mailée ou faxée à la MUPRAS le premier jour ouvrable. Dans le cas contraire, la MUPRAS se réserve le droit de la rejeter.